

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ abrogeant l'arrêté du 22 mars 2007 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances.

Du 9 octobre 2007

NOR D E F F 0 7 6 8 1 5 0 A

Texte abrogé :

Arrêté du 22 mars 2007 (JO n° 80 du 4 avril 2007, texte n° 1 ; JO/85/2007. ; BOEM 410.6.1).

Référence de publication : JO n° 244 du 20 octobre 2007, texte n° 26 ; JO/248/2007.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 9 octobre 2007, l'arrêté du 22 mars 2007 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de la pharmacie magasin du port, à Brest (Finistère), relevant de la direction centrale du service de santé des armées, est abrogé.